

LA CRÉMATION

EN TOUTE SÉRÉNITÉ...

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE CRÉMATION | 2^e SEMESTRE 2016 | N° 356

ÉDITORIAL

Tabou navajo

En Amérique, il est un lieu où se rejoignent les frontières de quatre Etats : l'Arizona, le Colorado, le Nouveau Mexique et l'Utah. Nommé *Four Corners*, cet endroit prisé des touristes est un territoire du peuple navajo, la deuxième plus grande tribu indienne reconnue par le gouvernement fédéral étatsunien. Forte de 300 000 membres, cette nation exerce sa souveraineté sur une réserve d'une superficie de 70 000 kilomètres carrés – presque deux fois la Suisse. Elle y dispose d'un gouvernement autonome, y prélève ses taxes et s'y soumet à ses propres juges.

En cette place caillouteuse, au cours de mes déambulations parmi les échoppes bigarrées d'habiles artisans locaux, je remarquai un panneau singulier à la mise en garde explicite : « Les parcs navajos et le Département des activités récréatives interdisent la dispersion de restes humains sur le sol tribal ». Inscrite en rouge, cette règle s'accompagnait, en caractères plus petits, d'un complément d'explication : « Dans la foi navajo, la crémation est considérée comme une profanation malveillante ».

Traditionnellement, pour les navajos, la mort est un tabou qu'il s'agit de passer sous silence. Une personne décédée entre dans l'au-delà et appartient dès lors aux esprits sacrés : à ce stade, plus question de prononcer le prénom du trépassé de peur qu'il soit tenté de retourner dans le monde des vivants, attirant avec lui la malédiction sur ses proches. Plus généralement, il est observé que ce type de croyance sied aux cultures du désert. Outre sa dimension spirituelle, elle s'explique par les risques d'épidémies que la manipulation des dépouilles faisait naguère peser sur la tribu.

Contemporaine, cette anecdote a le mérite de nous rappeler que nous aurions tort de croire en une futile trivialité des rites funéraires, d'une part ; en l'acquis absolu de droits individuels face à la mort, d'autre part. L'incinération des corps ne va nullement de soi : elle découle d'un choix politique.

Olivier Fink

Fiscalité :

Je dois cette année, et pour la première fois, aborder ce chapitre.

En date du 13 octobre 2015, l'Administration cantonale des impôts a émis des bordereaux de taxation totalisant CHF 468 037.15 au titre de l'impôt ordinaire sur 5 ans...

Jusqu'à ce jour, dans les faits, la SVC a bénéficié d'une exonération fiscale ordinaire, qui a systématiquement induit la récupération de l'impôt anticipé, sans difficulté. Elle n'a d'ailleurs jamais reçu de déclaration fiscale ordinaire à remplir.

De mémoire de notre gérant, en charge depuis la mort de son prédécesseur en 1982, Me Ernest Berger, ce dernier avait formellement indiqué à notre gérant que la SVC avait toujours été exonérée.

Cependant malgré les recherches menées dans les archives de la SVC, y compris lors de leur tri pour dépôt aux archives cantonales, le notaire Chenevard, gérant, n'a jamais pu mettre la main sur un document formel!

Me Yves Noël, avocat à Lausanne, a été mis en œuvre aux fins de faire réclamation contre ces décisions de taxation prémentionnées et de demander un statut d'exonération fiscale au titre d'institution de pure utilité publique sur la base d'une décision formelle.

Le comité a décidé de mentionner dans le bilan 2015, au niveau des actifs, la somme de CHF 468 037.15 correspondant au montant total des taxations adressées à la société, objet des réclamations prémentionnées.

Actuellement le comité poursuit les démarches entreprises en s'entourant des avis et conseils des spécialistes de la fiscalité.

Pour le comité: D^r J.-F. Anken

Bilan

Actif	2015	2014
	Fr.	Fr.
Disponibilités	3 255 266.35	2 971 637.50
Titres	6 625 943.71	7 668 240.25
A.F.C.	45 616.75	47 119.20
Actifs transitoires	1 589.75	1 589.75
Consignations impôts	468 037.15	—.—
Fonds réservés	13 059.70	13 191.10
	10 409 513.41	10 701 777.80
Passif		
Fonds de réserve général	10 352 125.71	10 639 344.—
Passifs transitoires	44 328.—	49 242.70
Fonds Eugène Rochat	13 059.70	13 191.10
	10 409 513.41	10 701 777.80

Compte de pertes et profits

Produits	2015	2014
	Fr.	Fr.
Finances d'entrées	162 000.—	217 200.—
Contributions uniques	150 410.—	202 030.—
Cotisations, transferts	3 845.—	3 900.—
Produits financiers	269 705.91	237 631.98
Variation sur titres	-39 587.54	413 402.45
	546 373.37	1 074 164.43
Charges		
Commune de Lausanne	179 820.—	164 000.—
Villes de Sion et Neuchâtel	16 440.—	14 100.—
Entreprises de Pompes		
Funèbres	303 107.50	253 366.85
Transports	133 801.65	112 161.15
Téléphones, ports, imprimés	4 643.20	4 874.20
Frais administratifs	27 922.30	15 206.60
Gérance	100 000.20	100 000.20
Journal	17 913.35	15 059.10
Publicité	35 128.75	32 964.60
Primes de recrutement	1 050.—	1 800.—
Frais financiers	13 764.71	14 165.86
Prélèvement /Attribution au Fonds de réserve général	-287 218.29	346 465.87
	546 373.37	1 074 164.43



Pompes funèbres
CASSAR SA

Conventionnée avec la Société vaudoise de crémation

A votre service 24 h/24

Lausanne	Rue du Tunnel 7	021 329 08 10
Echallens	Rue du Temple 1	021 882 23 35
Morges	Rue Saint-Louis 2	021 801 06 08
Moudon	Pl. Saint-Etienne 6	021 905 28 28
Rolle	Av. Gén.-Guisan 124	021 825 50 60
La Tour-de-Peilz	Av. de la Gare 12	021 944 00 54
Orbe	Grand-Rue 24	024 441 15 55
Montreux	Av. de Belmont 13	021 964 46 46
Aigle	Rue Plantour 8	024 466 46 56
Bex	Rue Centrale 44	024 463 35 79
Villeneuve	Grand-Rue 10	021 960 30 20
Château-d'Œx	Grand-Rue 50	026 924 40 00
Nyon	Av. Viollier 7	022 361 80 10

POMPES FUNEBRES
Manfred Fischer S.à.r.l.

Le Verneret 27A
1373 Chavornay
Inhumation & Incinération – Prévoyance funéraire
Permanence 24 h sur 24
Tél. 024 441 13 38
ENTREPRISE FAMILIALE
Conventionnées avec la Société vaudoise de crémation
et membre délégué

RAPPORT DU CAISSIER

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2015

Au cours de l'année 2015 la Société vaudoise de crémation a enregistré 169 nouvelles adhésions et s'est acquittée de 358 taxes d'incinérations.

Le total des membres se monte au 31 décembre 2015 à 5946 personnes.

Le 62% de nos sociétaires sont des femmes et le 38% des hommes.

L'incidence de ces mouvements sur le compte de pertes et profits se résume de la manière suivante:

A l'avoir:

a) Les finances d'entrées, les contributions uniques et les cotisations sont enregistrées à l'avoir de notre compte de résultat pour un montant de CHF 316 255.-.

b) La seconde rubrique de nos ressources se compose des intérêts, des dividendes ainsi que de la plus-value sur notre capital au titre de l'exercice 2015.

L'impact positif des produits financiers correspond à un montant de CHF 230 118.37.

Au doit:

a) Nos charges comprennent essentiellement les formalités funéraires, le coût des incinérations, le coût des cercueils, les frais de transports, de publicité, de journal ainsi que ceux de la gérance.

La charge totale représentée par l'ensemble de ces prestations s'inscrit au débit de notre compte de résultat à hauteur de CHF 833 591.66.

L'excédent des charges pour l'exercice 2015, d'un montant de CHF 287 218.29, est prélevé de notre Fonds de réserve général.

Le bilan au 31 décembre 2015 se présente de la façon suivante:

A l'actif du bilan:

1. Disponibilités	CHF	3 255 266.35
2. Titres	CHF	6 625.943.71
3. Actifs transitoires	CHF	1 589.75
4. Impôt anticipé à récupérer	CHF	45 756.75
5. Placements Fonds Rochat	CHF	12 919.70
6. Consignations impôts	CHF	468 037.15

Au passif du bilan:

1. Fonds de réserve général	CHF	10 352 125.71
2. Passifs transitoires	CHF	44 328.—
3. Créance Fonds Rochat	CHF	13 059.70

La somme des éléments du bilan représente un montant de CHF 10 409 513.41.

Durant l'exercice 2015, notre comité a maintenu la partie actions du dossier titres dans la fourchette du cadre défini par notre politique de placement. Cette part actions représente 39,8% du total de nos actifs. Pour mémoire, notre politique de

placement fixe le pourcentage maximum en action à 40% et son minimum à 20%. Les liquidités et les titres à revenus fixes s'élevaient à 54% de notre portefeuille alors que les 7,2% restants sont investis en fonds immobilier.

Lausanne, le 3 mars 2016.

RAPPORT SUR LE FONDS ROCHAT 2015

Le Fonds Eugène Rochat se compose d'un compte courant auprès de la Banque Cantonale Vaudoise d'une valeur de CHF 1 581.30 ainsi que d'un dossier titres d'une valeur de CHF 11 338.40 le tout représentant un montant de CHF 13 059.70.

Il est à noter qu'aucune personne n'a bénéficié de l'aide du Fonds Rochat durant cette période.

Le comité rappelle que ce fonds est destiné aux personnes dans une situation financière difficile qui sont domiciliées dans le canton de Vaud et qui désirent faire partie de la Société vaudoise de crémation.

Les principales activités de cette année se résument à l'encaissement des intérêts, à la récupération de l'impôt anticipé ainsi qu'au paiement des droits de garde.

Lausanne, le 3 mars 2015.

POMPES FUNÈBRES



VERDON SA

Toutes formalités pour inhumations et incinérations
Chapelle mortuaire privée
Conventionnées avec la Société vaudoise de crémation

Rue de Lausanne 23
1530 Payerne

Tél. 026 660 16 76
pf.verdon@bluewin.ch

PAYERNE ET ENVIRONS

DÉNI CLIMATIQUE ET ARCHÉOLOGIE GLACIAIRE

TEXTE: OLIVIER FINK

Selon les observateurs, cette campagne présidentielle américaine 2016 s'est illustrée par sa nature populiste et protestataire. Elle fut ponctuée par bon nombre de contrevérités, d'un côté comme de l'autre. Le tweet du nommé républicain Donald Trump, reproduit ci-après, fit notamment polémique: «Le concept du réchauffement de la planète a été créé pour et par les Chinois, afin de rendre l'industrie manufacturière américaine non compétitive («The concept of global warming was created by and for the Chinese in order to make U.S. manufacturing non-competitive»).

Au-delà de sa dimension anecdotique, cette affirmation que, entretemps, le magnat immobilier a partiellement désavouée, est tout de même révélatrice d'un déni bien réel qui clive l'électorat étatsunien: si une majorité d'électeurs démocrates déclarent se préoccuper de la problématique climatique à 77%, seuls 26% des votants républicains concèdent, eux, s'en soucier. D'où deux programmes énergétiques remarquablement opposés: l'un, proposé par Hillary Clinton, entendait poursuivre, entre autres mesures, la lutte contre les émissions de dioxyde de carbone entreprise par Barack Obama – le premier président américain à avoir explicitement défini le réchauffement de la planète comme un risque pesant sur la sécurité nationale et internationale; l'autre, vanté par Donald Trump, promettait l'exploitation plénière de toutes les ressources de l'Amérique.

A distance de ce vif débat d'outre-Atlantique, nos archéologues alpins vivent, eux, une période des plus fastes. Paru en janvier dernier, un article du *Temps*, intitulé «En Valais, les glaciers recrachent leurs trésors», mettait en évidence un étonnant développement, dû précisément à l'évolution du climat. Depuis 1850, la température s'accroît rapidement dans nos contrées, entraînant inexorablement la fonte des glaciers. Dans le sillage de leur érosion, ceux-ci rétablissent progressivement des passages oubliés, jadis longtemps fréquentés,

mais que les glaces avaient engloutis à partir du XIV^e siècle. Parmi les vestiges resurgis de ce sarcophage naturel, le trépassé Ötzi connaît une gloire posthume. Agé de 5000 ans, il a en effet été extirpé du glacier de Hauslabjoch en 1991 sous l'effet de vents chauds. Sa dépouille avait alors été trouvée par des promeneurs à plus de 3200 mètres d'altitude, près de la frontière italo-autrichienne. L'indigène, qui avait été abattu d'une flèche dans le dos durant le Chalcolithique, devint ainsi le premier trophée de l'archéologie glaciaire. Il n'est aujourd'hui plus seul. Au col du Schnidejoch, qui permettait de transiter entre le Valais et Berne, la canicule de 2003 a par exemple sorti des glaces un arc et des flèches vieux de 7000 ans. Et sur ce seul site, pas moins de 900 objets du néolithique, des âges du bronze ou du fer, de l'époque romaine, ainsi que du Moyen Age, ont pu être exhumés.

Un projet de recherches du Fonds national suisse, «Cols englacés et vestiges historiques», a par ailleurs financé l'exploration systématique de 13 autres sites, tous situés entre 3000 et 3500 mètres d'altitude. De probables lieux de passages ont ainsi été repérés, cartographiés, puis validés par des historiens sur la base d'archives. Et à chaque début d'automne désormais, des archéologues inspectent avec zèle la fonte des neiges en quête de nouvelles découvertes. Il leur faut être prompts. Car, si la glace conserve bien les matières organiques, sa déliquescence implique une rapide destruction des objets: les tissus se désagrègent à cause de la chaleur et de l'humidité et les animaux s'emparent des os trouvés. Cette passionnante chasse aux trésors est par conséquent éphémère, ce d'autant que certains experts estiment que la glace aura totalement disparu de plusieurs de ces sites avant 2080. La résurrection de ce fragile patrimoine originel est donc en sursis – au risque de connaître, cette fois-ci, un irrémédiable oubli.

POMPES FUNÈBRES



d'Yverdon et environs

Inhumations – Créations
Cercueils – Toutes formalités
Prévoyance funéraire

Conventionnées avec la Société vaudoise
de crémation et membre délégué
Entreprise familiale depuis 1963

CP 1083 Rue du Buron 2 Tél. 024 425 73 43 **1401 Yverdon**

FRANÇOIS SCHNEITER ET FILS

**Pompes funèbres
de la
vallée de Joux**

Inhumations
Incinérations
Toutes formalités

1345 Le Lieu

Tél. 021 841 17 42
021 841 20 27

Conventionnées avec la Société
vaudoise de crémation

**POMPES FUNÈBRES
BLANCHET &
WIESMANN SA**

ENTREPRENEUR DE
POMPES FUNÈBRES
AVEC BREVET FÉDÉRAL

Renens 021 636 13 13

Cossonay 021 861 13 13

Nyon 022 362 33 33

Entreprise conventionnée
avec la Société Vaudoise
de Crémation



PRÉVOYANCE
FUNÉRAIRE

www.blanchet-wiesmann.ch

À votre disposition jour et nuit

CONDITIONS

pour devenir membre de la Société Vaudoise de Crémation

En vigueur dès le 1^{er} juillet 2009

DE 16 À 29 ANS

Contribution de base	890.-
Finance d'entrée	500.-
Total	1390.-

DE 30 À 39 ANS

Contribution de base	890.-
Finance d'entrée	600.-
Total	1490.-

DE 40 À 49 ANS

Contribution de base	890.-
Finance d'entrée	700.-
Total	1590.-

DE 50 À 59 ANS

Contribution de base	890.-
Finance d'entrée	800.-
Total	1690.-

DE 60 À 69 ANS

Contribution de base	890.-
Finance d'entrée	900.-
Total	1790.-

DÈS 70 ANS

Contribution de base	890.-
Finance d'entrée	1000.-
Total	1890.-

Demande de renseignements complémentaires:
Tél: 021 312 24 33 (le matin)

MÉMENTO DES PRESTATIONS STATUTAIRES

PRESTATIONS DE LA SVC EN CAS D'INCINÉRATION D'UN SOCIÉTAIRE

Accomplissement auprès des pouvoirs publics des formalités et démarches prévues par la loi en cas de décès. Etat civil et commune (Contrôle des habitants).

Fourniture d'un cercueil d'incinération, avec un intérieur simple, muni d'une feuille de papier imitation velours et bordé d'un galon argent, aux familles qui souhaitent s'en tenir strictement aux prestations de la SVC.

Mise en bière dans le cercueil d'incinération.

Organisation du **convoi funèbre** dans la limite du territoire cantonal, c'est-à-dire celle du transport du corps jusqu'au crématoire.

Transport du corps: Canton de Vaud: du domicile mortuaire au crématoire le plus proche. Il ne s'agit que d'un seul voyage, le «dernier voyage».

Hors du canton: de la limite du territoire cantonal la plus proche du lieu du décès au crématoire le plus proche.

Garde des cendres durant un mois au maximum.

Taxe d'incinération, de conciergerie et d'organiste au crématoire.

Journal semestriel.

PRESTATIONS NON PRISES EN CHARGE PAR LA SVC (EXEMPLES)

Annonces mortuaires dans la presse, faire-part, cartes de remerciements, etc.

Fourniture d'un intérieur de cercueil spécialement choisi par la famille.

Livraison avancée du cercueil. Toute autre mise en bière supplémentaire dans les cas particuliers. Toilette mortuaire, autopsie, vêtement mortuaire, fournitures spéciales, etc.

Organisation et déroulement du ou des **services funèbres** (déplacements préalables, fleurs, couronnes, attentes, etc.).

Transport du corps: Rapatriement du corps d'un sociétaire décédé à l'étranger ou hors des limites du territoire cantonal. Transport du corps jusqu'à la limite du territoire cantonal.

Frais de conservation d'un corps avant l'incinération.

Garde des cendres pendant plus d'un mois, urne funéraire, envoi de l'urne, pierre tombale, croix de bois au cimetière.

Frais de conciergerie et de service funèbre en général ailleurs qu'au crématoire.

À DÉCOUPER ET À CONSERVER



POMPES FUNÈBRES

GÉNÉRALES SA - Edmond Pittet

Rue du Maupas 6 - Lausanne
Saint-Roch Montoie Paroisses Domicile

021 342 20 20

Echallens - Grand Rue 7 - **021 882 20 22**

Payerne - Route d'Yverdon 23 - **026 660 10 66**

Oron-la-Ville - **021 907 97 61 - 079 778 81 28**

Nyon - Rue du Collège 17 - **022 361 25 16**

Vevey - Boulevard Paderewski 12 - **021 922 89 13**

Montreux - Rue du Pont 30 - **021 963 10 43**

Leysin/Les Ormots - **024 491 18 51**

Lausanne - Moudon

Saint-Laurent SA Rue de St-Roch 19 - Lausanne 021 312 54 10
Rue du Temple 6 - Moudon 021 905 12 00

Morges-La Côte

Gaillard et Pittet SA Chapelle funéraire de Beausobre
Avenue de Vertou 8 - Morges 021 801 23 43

Nord Vaudois

Pérusset SA Rue Sainte-Claire 8 - Orbe 024 441 32 78
Yverdon-les-Bains 024 426 01 12

Vevey - Montreux

Gavillet SA Bd Paderewski 12 - Vevey 021 922 89 11
Rue du Pont 30 - Montreux 021 963 27 32

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE CRÉMATION

GÉRANT

M^e Bertrand CHENEVARD
Notaire honoraire
Rue Caroline 1
1003 Lausanne
Tél. 021 312 24 33
de 8h à 12h

COMITÉ

D^r Jean-François ANKEN
Président
Ch. de la Ramière 15
1028 Préverenges
Tél. 021 801 01 45

M. Claude RECORDON
Vice-président
Route de Montcherand 29
Case postale 186
1350 Orbe
Tél. 024 441 40 46

M^e Jean-Claude MATHEY
Secrétaire
Av. du Léman 30
Case postale 6119
1002 Lausanne
Tél. 021 721 03 37

M. Jean-Jacques WENGER
Caissier
Av. Verdeil 1 bis
1005 Lausanne
Tél. 021 215 27 61

M. Olivier FINK
p.a. SVC
Rue Caroline 1
1003 Lausanne

DÉLÉGUÉS

chargés de renseigner directement le public sur la Société vaudoise de crémation:

AIGLE

M. Claude RICHARD
Rue Plantoure 8
1860 Aigle
Tél. 024 466 65 77

BALLENS

M. Roger MONOD
1144 Ballens
Tél. 021 809 52 19

BEX

M^{me} Lysiane DELFOSSE-
HALDI
Rue du Cropt 2bis
1880 Bex
Tél. 079 311 75 88

COSSONAY

M. Philippe WIESMANN
Ch. de Jolimont 12
Case postale 75
1304 Cossonay
Tél. 021 861 13 13

CHAVORNAY

M. Manfred FISCHER
Le Verneret 27A
1373 Chavornay
Tél. 024 441 13 38

PAYERNE

M. René VERDON
Av. Général-Jomini 24
1530 Payerne
Tél. 026 660 61 39

M^{me} MARTINE PERRIN

Rue d'Yverdon 23
1530 Payerne
Tél. 026 660 10 66

SAINTE-CROIX

M. Gérald JACCARD
Rue de la Sagne 15
1450 Sainte-Croix
Tél. 024 454 35 38

YVERDON

M. François SCHNEITER
Rue du Buron 2
1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 425 73 43

IMPRESSUM

La crémation

Administration:

Bertrand CHEVENARD

Rédacteur:

Olivier FINK

Bureau de la SVC:

Rue Caroline 1
1003 Lausanne
Tél. 021 312 24 33
(le matin)
www.cremation-vd.ch

PCL Presses Centrales SA,
Renens



Charles-Henri et Sarah EGGS

Tact, dignité et compétences sont les qualités qu'apportent les véritables professionnels lorsque l'inéluctable se produit. Seule une longue expérience peut y contribuer et Sarah, représentante de la troisième génération, témoigne de notre pratique.



F. EGGS & FILS
POMPES FUNÈBRES
depuis 1955
Prévoyance obsèques

MONTREUX TERRITET
Avenue de Chillon 74
Tél. 021 963 44 24
info@pfeggs.com
www.pfeggs.com

Lausanne

**POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES**

Ecoute - Confiance - Dignité

av. des Figuiers 28 - 1007 Lausanne
(Accès possible par l'av. de Montoie,
à 100 m du centre funéraire)
Téléphone permanent:
021 315 45 45
24 h/24
www.lausanne.ch/pfo

TL: lignes N° 1, 2, 6 et 25, arrêt Maladière
Sortie autoroute Lausanne-Sud, direction Centre.
Facilités de parking.

Organisation de funérailles en Suisse et à l'étranger
Etablissement de conventions pour obsèques futures